

Les immigrés âgés en Languedoc-Roussillon : des situations hétérogènes, des fragilités différentes

Bernard TAILHADES - INSEE

En 2009, le Languedoc-Roussillon compte 234 000 immigrés, soit 9 % de sa population. L'histoire de la région en matière d'immigration permet de comprendre le profil actuel de la population immigrée âgée. Les personnes originaires de l'Union européenne à 27 (UE), notamment d'Espagne, constituent la majeure partie des immigrés âgés. Au regard des pays de naissance des futurs seniors, ce constat devrait s'inverser à l'avenir au profit des immigrés hors UE. Ces derniers présentent des caractéristiques socioéconomiques spécifiques et des conditions de vie et d'habitat à prendre en compte dès à présent. Le Programme Régional d'Insertion des Populations Immigrées du Languedoc-Roussillon (PRIPI) adopté en 2010 a placé l'accès aux droits sociaux de ces populations parmi ses axes d'intervention prioritaires.

En 2009, 234 000 immigrés résident en Languedoc Roussillon, soit 9 % de la population régionale (cf. *définition*). Cette proportion positionne la région au sixième rang des régions de métropole après l'Île-de-France, l'Alsace, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Corse et Rhône-Alpes (Girard, 2012). Le département de l'Hérault accueille l'effectif le plus important avec 95 000 immigrés, pour une part proche de la moyenne régionale. Département frontalier avec l'Espagne, les Pyrénées-Orientales enregistrent la part d'immigrés la plus élevée de la région avec 10 immigrés pour cent habitants, du fait notamment de l'importante communauté espagnole. Le Gard et l'Aude en comptent respectivement 8,6 % et 8,5 %. La Lozère enregistre une des plus faibles parts d'immigrés des départements métropolitains, avec 4,5 %.

Tableau 1 - Répartition de la population immigrée
âgée de 55 ans ou plus par département
en Languedoc-Roussillon

unités : % et effectif

Département de résidence	Population immigrée en 2009					Part des 55 ans ou plus dans la population (%)
	Ensemble		Âgée de 55 ans ou plus			
	Effectif	Evolution 1999/2009	Effectif	Part (%)	Evolution 1999/2009	
Aude	30 100	+ 12	13 700	46	+ 12	36
Gard	60 300	+ 15	23 400	39	+ 22	32
Hérault	94 900	+ 20	34 000	36	+ 21	31
Lozère	3 500	+ 21	1 000	29	+ 37	35
Pyrénées- Orientales	45 200	+ 3	21 800	48	- 1	35
Ensemble	234 000	+ 14	93 900	40	+ 14	33

Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2009, exploitation complémentaire

Cette publication a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Insee et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) avec la participation de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) et de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

La pratique de l'aller-retour avec le pays d'origine pour les immigrés et l'accès aux droits sociaux des personnes âgées

- DRJSCS du Languedoc-Roussillon -

Pour de nombreux immigrés, dont l'histoire professionnelle et la situation familiale se sont traduites par un partage de la vie entre deux pays, la pratique du va-et-vient avec le pays d'origine s'accroît une fois la retraite venue. Elle fragilise la situation juridique des personnes qui perçoivent un complément non contributif de retraite. En effet, si les pensions contributives de retraite peuvent être perçues à l'étranger sans aucun obstacle (y compris les pensions de réversion), aujourd'hui, du fait de carrières à faibles salaires et incomplètes, beaucoup d'immigrés âgés vivent de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA).

Cette allocation constitue un montant minimum de pension de vieillesse accordé aux personnes dont les cotisations aux régimes de retraite ne sont pas suffisantes pour bénéficier d'un revenu d'existence à l'âge de la retraite, sous certaines conditions, comme par exemple avoir 65 ans, sauf en cas d'invalidité, être de nationalité française ou pour les étrangers être en situation régulière, avoir sa résidence habituelle en France, avoir des ressources qui ne dépassent pas le plafond fixé. Ainsi, le bénéficiaire doit séjourner plus de 6 mois (ou 180 jours) en France au cours de l'année de versement des prestations, ce qui limite la possibilité de séjour au pays pour les migrants âgés.

D'autres droits sociaux sont conditionnés par une durée de présence en France plus ou moins longue :

- La CMU de base, pour laquelle il faut justifier d'une résidence en France de manière ininterrompue depuis plus de 3 mois, et se maintenir sur le territoire français plus de 180 jours par an.
- Les aides au logement (APL, ALF ou ASL), qui ne sont versées que si le logement est occupé au moins 8 mois par an par le demandeur ou son conjoint.

La population immigrée plus âgée que la population régionale

Arrivées en France à partir des années 30 jusqu'aux années 80 pour une part importante, les personnes immigrées vieillissent en France (*Attias-Donfut et al., 2005*). Aujourd'hui, 40 % des immigrés ont 55 ans ou plus, soit 93 900 personnes, contre 33 % de l'ensemble de la population régionale (*tableau 1*). Cette part des seniors dans la population immigrée est plus élevée en Languedoc-Roussillon qu'en moyenne des régions de province où elle s'élève à 35 %. La situation est très contrastée selon leur pays de naissance, 57 % des immigrés originaires d'un pays de l'UE ont 55 ans ou plus contre 26 % pour ceux originaires d'un pays hors UE (*cartes 1 et 2*). L'importance de la migration espagnole à partir de 1936 est à l'origine de ce constat.

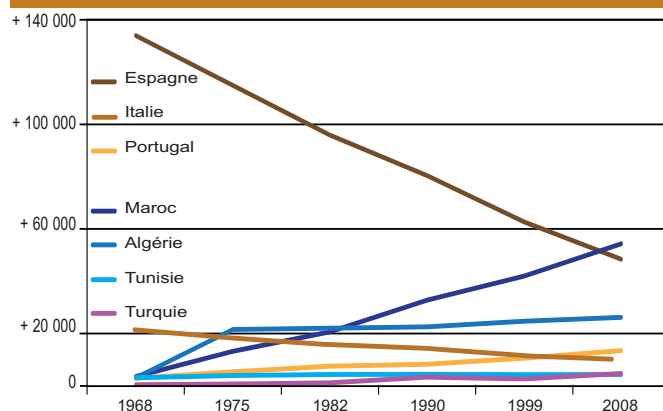
Dans les années 30 et jusqu'au début des années 70, le Languedoc-Roussillon a connu d'importantes arrivées d'immigrés de pays européens, principalement du sud de l'Europe, comme l'arrivée des réfugiés politiques en provenance d'Espagne fuyant la guerre civile. Cette immigration s'est progressivement réduite et leur nombre, élevé au début des années 1970, ne cesse de diminuer depuis (*graphique 1*). En 2009, 106 900 personnes sont originaires de l'Union européenne à 27 et représentent 46 % de la population immigrée de la région, contre 57 % en 1999. Elles sont 61 100 à être âgées de 55 ans ou plus, soit les deux tiers des seniors immigrés (*graphique 2*). La majorité est originaire d'Espagne et d'Italie, avec une moyenne d'âge de 71 ans. Pour les immigrés espagnols, sept sur dix sont âgés de 55 ans ou plus et représentent un tiers de l'ensemble des immigrés de 55 ans ou plus.

Dans les Pyrénées-Orientales, la baisse entre 1999 et 2009 du nombre d'immigrés de 55 ans ou plus est en grande partie imputable à la diminution de la population immigrée espagnole en moyenne plus âgée et plus nombreuse. Le vieillissement de la population immigrée arrivée plus récemment dans la région ne compense pas cette baisse.

Au cours de la dernière décennie, des populations des pays du nord de l'Europe s'installent dans la région. Les immigrés originaires du Royaume-Uni sont près de 10 000 en 2009, deux fois plus nombreux qu'en 1999. Les immigrés originaires de Belgique sont 9 000 à résider dans la région, leur nombre a progressé de 47 % en dix ans et la moitié d'entre eux a plus de 55 ans. Ces populations immigrées constituent une part relativement faible à l'échelle de la population immigrée dans la région.

Graph. 1 - Évolution du nombre d'immigrés en Languedoc-Roussillon entre 1968 et 2009 selon le pays de naissance

unité : effectif

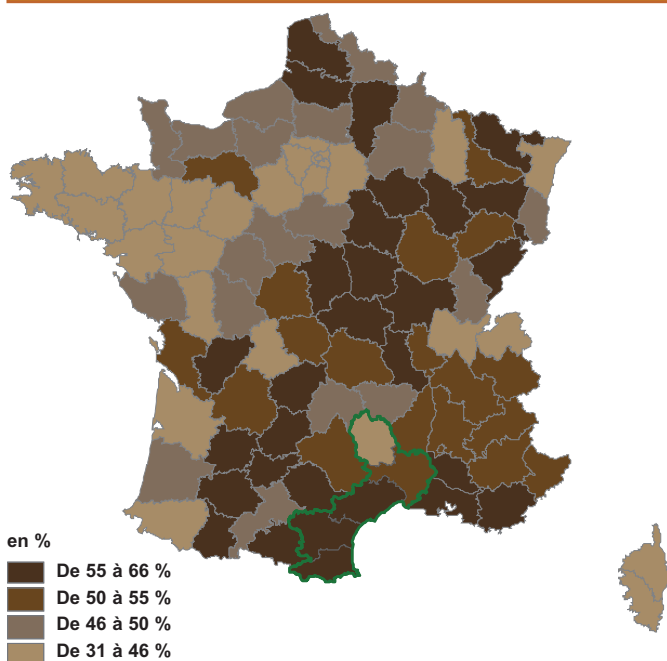


Source : Insee, recensements de population

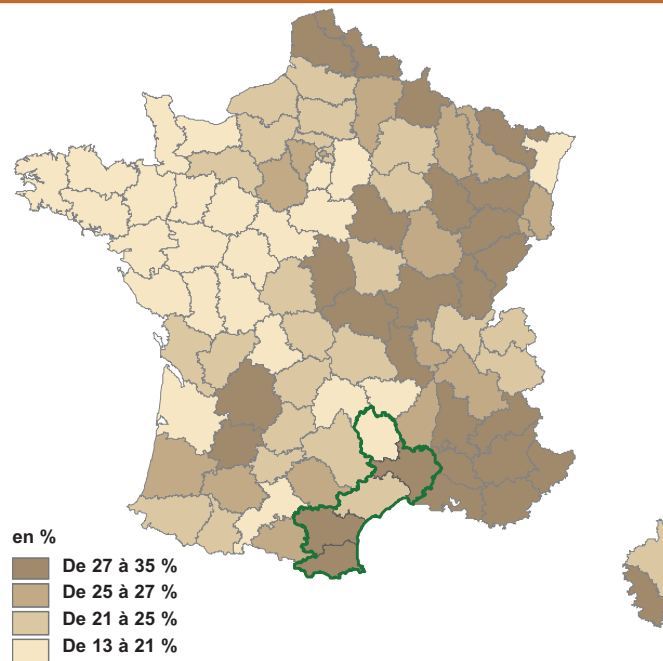
Part de la population âgée dans la population immigrée en 2009 selon le pays de naissance

Carte 1 : immigrés de l'Union européenne

Carte 2 : immigrés hors Union européenne



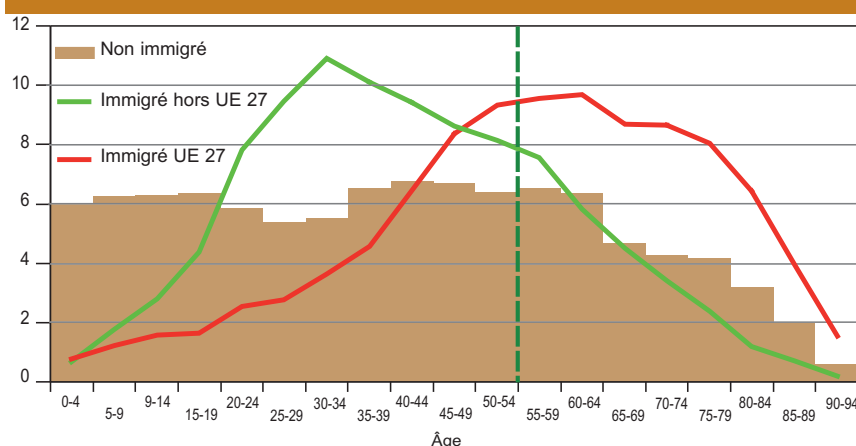
Source : Insee, Recensement de la population 2009, exploitation complémentaire



Source : Insee, Recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

Graph. 2 - Répartition par âge de la population immigrée et non immigrée en Languedoc-Roussillon en 2009

unité : %



Note de lecture : près de 10 % de la population des immigrés natifs d'un pays de l'Union européenne ont entre 55 et 59 ans, c'est le cas de 7 % des immigrés natifs d'un pays hors UE et de 6 % des non immigrés.

Source : Insee, recensement de population 2009, exploitation complémentaire

Les natifs d'un pays hors Union européenne représentent un tiers de la population âgée immigrée

Parallèlement à la baisse de la population immigrée de l'UE, les immigrés originaires d'un pays hors UE sont de plus en plus nombreux en Languedoc-Roussillon depuis 1968, notamment ceux issus des pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie). De 9 600 en 1968 à 87 000 personnes en 2009, les natifs du Maghreb représentent une part croissante de la population immigrée régionale, 5 % en 1968 à 37 % en 2009. En 1968, la région comptait 3 000 immigrés natifs du Maroc. Depuis cette date, cette population immigrée s'accroît, notamment sur la période récente : 41 600 en 1999 à 56 000 en 2009 soit + 35 % et devient la plus importante de la région devant celle des immigrés originaires d'Espagne.

Les natifs d'un pays hors UE âgés de 55 ans ou plus sont 32 800 dont 25 300 originaires d'un pays du Maghreb. Âgés de 66 ans en moyenne, ils sont ainsi plus jeunes que ceux issus de l'UE. Les seniors natifs d'un autre pays d'Afrique sont peu nombreux, près de 1 400. Cette immigration plus récente explique qu'ils sont moins représentés après 55 ans.

Une personne immigrée de 55 ans ou plus sur deux est une femme

Les femmes constituent la moitié de la population immigrée de 55 ans ou plus. Cette répartition diffère selon les pays d'origine. En 2010, 55 % des immigrés âgés natifs des pays de l'UE sont des femmes. Malgré une forte diminution ces dernières décennies, les femmes immigrées d'origine espagnole représentent encore une part importante des immigrées de plus de 55 ans venues d'Europe. En revanche, les femmes sont minoritaires au sein de la population âgée native d'un pays hors UE, notamment pour les originaires du Maghreb (tableau 2). Elles représentent 35 % des seniors immigrés du Maroc, 47 % de ceux venus d'Algérie et 46 % de Tunisie. Cette spécificité relève de la nature de l'immigration. Après la deuxième guerre mondiale, la reconstruction du pays et

la croissance économique ont été favorables à une forte immigration composée essentiellement de travailleurs masculins isolés. L'immigration de travail a été interrompue à partir du milieu des années 70. A compter de 1974, ce sont surtout des femmes et des enfants qui immigrèrent au titre du regroupement familial. Aujourd'hui en Languedoc-Roussillon, parmi les immigrés âgés de plus de 55 ans natifs du Maghreb, ceux arrivés en France avant 1974 sont majoritairement des hommes alors que ceux arrivés en France depuis moins de 30 ans sont pour l'essentiel des femmes (60 %). Par conséquent, les hommes sont majoritaires parmi les immigrés âgés hors Union européenne.

Les immigrés hors Union européenne devraient être de plus en plus nombreux aux âges élevés

Dans les décennies à venir, par le seul effet du vieillissement des populations immigrées, la composition par origine des plus âgés va évoluer. Alors que les immigrés hors UE sont moins nombreux aux âges élevés que ceux de l'UE, la situation devrait s'inverser dans le futur.

Tableau 2 - Répartition des immigrés en Languedoc-Roussillon en 2009 par pays de naissance, âge et taux de féminisation

unités : nombre et %

Pays de naissance	Population immigrée en 2009			
	Ensemble		Âgée de 55 ans ou plus	
	Effectif	Part de femmes	Effectif	Part de femmes
Union européenne à 27	106 890	54	61 090	55
Espagne	47 140	56	33 560	58
Italie	9 840	52	7 590	52
Portugal	13 950	46	3 320	48
Autres pays de l'UE à 27	35 960	53	16 620	52
Hors Union européenne à 27	127 010	49	32 850	44
Autres pays d'Europe	6 890	55	2 210	55
Algérie	26 680	50	9 180	47
Maroc	56 010	46	13 970	35
Tunisie	4 290	43	2 110	46
Autres pays d'Afrique	10 790	52	1 360	56
Turquie	4 780	45	610	39
Autres pays	17 570	58	3 410	55
Ensemble	233 900	51	93 940	51

Source : Insee, recensement de population 2009, exploitation complémentaire

Des situations socioéconomiques plus fragiles pour les immigrés âgés natifs de pays hors Union européenne

De manière générale, plus on vieillit, plus les risques de fragilité (précarité financière, isolement, dépendance...) augmentent (Canonéro et Tailhades, 2013). Cependant, les personnes âgées ne sont pas également exposées à ces risques qui varient selon leurs caractéristiques socio-économiques et leurs conditions de vie. L'histoire professionnelle des personnes âgées immigrées, leur date et âge d'arrivée en France [...], peuvent contribuer à des situations différentes de celle de la population non immigrée (Dayan et al., 1996).

Les natifs des pays de l'UE, arrivés en France pour une large majorité depuis plus longtemps, présentent des caractéristiques socioéconomiques proches de celles de la population âgée non immigrée (graphique 3). Leurs risques de fragilité se rapprochent de ceux des personnes âgées non immigrées. En revanche, la population âgée immigrée originaire d'un pays hors UE présente des caractéristiques socioéconomiques, facteurs de fragilités plus fortes. C'est pourquoi la problématique de l'accès aux droits et aux soins des immigrés âgés est l'une des cinq priorités du Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI), l'objectif étant de lever les obstacles dans l'accès aux dispositifs de droit commun.

La population immigrée âgée hors UE est en proportion plus active, en emploi ou à la recherche d'un emploi : 23 % contre 13 % pour les immigrés âgés de l'UE et 16 % pour les seniors non immigrés (tableau 3). Cet écart de taux d'activité est encore plus marqué chez les hommes. Les seniors originaires de pays hors UE sont en moyenne plus jeunes, 29 % ont moins de 60 ans, contre 17 % pour les immigrés d'un pays de l'UE et 21 % chez les non immigrés et donc plus présents aux âges les plus actifs. Mais cet effet structurel n'est pas la seule raison de cet écart. A âge égal, les individus natifs d'un pays hors UE demeurent également plus souvent actifs. Plusieurs raisons peuvent être avancées. Ils ont connu plus fréquemment des trajectoires professionnelles plus instables, ce qui pourrait

retarder l'accès à une retraite à taux plein. L'alternance entre emploi et chômage concerne davantage les immigrés que les autres (Mikol et Tavan, 2006). De plus, certains d'entre eux, qui continuent d'aider financièrement leur famille restée au pays, retarderaient l'arrêt de leur vie active. Dans la région, ils sont 5 700 à vivre seuls, 24 % d'entre eux se déclarent mariés contre 7 % chez les immigrés de l'UE vivant seuls et 6 % pour les non immigrés.

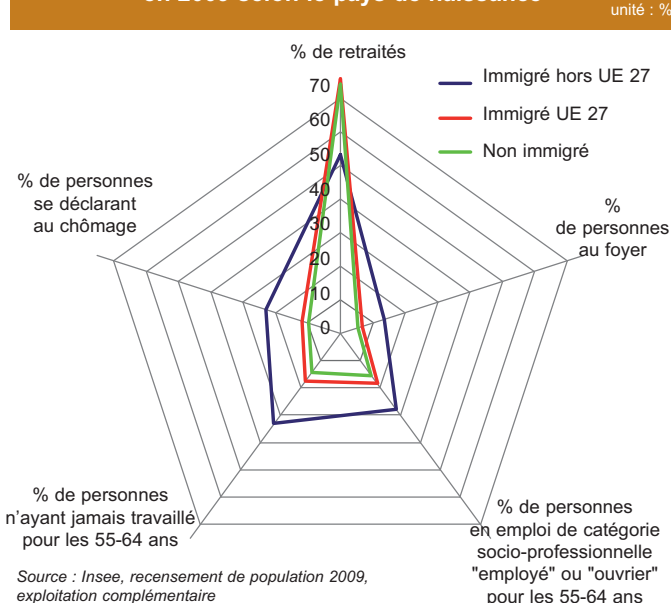
Si davantage d'hommes immigrés continuent d'être actifs entre 60 et 64 ans, ce n'est pas le cas des femmes. Le taux d'activité des femmes immigrées âgées de 60 à 64 ans est proche de celui des femmes non immigrées. En revanche, les femmes de 55 à 59 ans originaires de pays hors UE sont moins actives : 36 % contre 56 %. La participation des femmes au marché du travail est fortement liée à leur situation familiale et au nombre d'enfants. Au delà de 55 ans, les femmes, immigrées ou non, vivant encore avec des enfants sont souvent moins actives que celles qui ne vivent pas ou plus avec. Or, passé 55 ans, une femme originaire d'un pays hors de l'UE sur cinq vit avec au moins un enfant alors que c'est le cas d'une sur vingt chez les femmes non immigrées. Ces situations, qui peuvent être fragilisantes d'un point de vue économique préservent toutefois d'un risque d'isolement.

Tableau 3 - Taux d'activité des immigrés âgés selon l'âge et le sexe

	Taux d'activité de la population de 55 ans ou plus			
	immigrée née hors de l'UE	immigrée née dans l'UE	non immigrée	Ensemble
Hommes	30	16	18	19
de 55 à 59 ans	70	60	61	61
de 60 à 64 ans	35	19	16	18
de 65 ans ou plus	4	2	2	2
Femmes	15	12	15	14
de 55 à 59 ans	36	52	56	55
de 60 à 64 ans	14	16	15	15
de 65 ans ou plus	2	2	2	2
Ensemble	23	13	16	16

Source : Insee, recensement de population 2009, exploitation complémentaire

Graph. 3 - Caractéristiques socioéconomiques de la population âgée en Languedoc-Roussillon en 2009 selon le pays de naissance



Le chômage touche davantage la population immigrée et n'épargne pas les plus âgés d'entre eux. En France, accéder à un emploi après 50 ans est particulièrement difficile (Rapoport, 2009). En 2009, parmi les actifs immigrés hors UE de plus de 55 ans, 28 % se déclarent à la recherche d'un emploi contre 11 % chez les immigrés originaires de l'UE et 10 % chez les non immigrés (tableau 4). Ce taux de chômage élevé illustre des difficultés accrues d'accès à l'emploi liées à un moindre niveau de formation. De plus, la crise économique touche plus particulièrement l'industrie et la construction, secteurs dans lesquels les natifs d'un pays hors UE sont davantage présents. Près de la moitié des chômeurs immigrés hors UE âgés résident dans les deux grandes aires urbaines régionales : Montpellier (24 %) et Nîmes (20 %). Mais, le taux de chômage de cette catégorie de population est plus élevé dans les aires urbaines de Béziers (40 %) et de Carcassonne (39 %).

Progression des acquisitions de la nationalité pour les immigrés hors UE

Parmi l'ensemble des immigrés âgés vivant en Languedoc-Roussillon en 2009, 53 % ont acquis la nationalité française. L'acquisition de la nationalité est plus fréquente chez les immigrés âgés que dans l'ensemble des immigrés : 53 % contre 45 %. Ceci s'explique par le fait que l'acquisition de la nationalité est liée en partie à la durée de présence dans le pays. Par ailleurs, l'acquisition de la nationalité française est de fréquence différente selon le pays de naissance. Les immigrés originaires de pays de l'UE sont les plus nombreux en proportion à avoir acquis la nationalité française (57 %). Dans la région, parmi les immigrés de l'UE, les deux tiers sont issus d'immigrations anciennes venues d'Espagne et d'Italie. Leur arrivée en France plus antérieure explique en partie une part plus importante d'individus ayant acquis la nationalité française.

Au sein des immigrés hors UE, les immigrés âgés issus des mouvements migratoires les plus récents tels ceux venues de Turquie, du Maroc et d'Algérie sont en proportion plus nombreux à ne pas avoir acquis la nationalité française.

«La condition d'assimilation à la communauté française, qui se traduit [...] par l'exigence d'une connaissance suffisante de l'histoire, de la culture, et de la société française, représente un obstacle difficile à surmonter pour certains immigrés âgés, en particulier pour ceux d'entre eux souffrant d'illétrisme ou d'analphabétisme» (*Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur les immigrés âgés n° 1214, Assemblée nationale*). L'acquisition de la nationalité, facteur favorisant l'accès à l'emploi pour les immigrés plus jeunes a autant d'incidences sur cette population plus âgée. Une forte progression des acquisitions de nationalité est enregistrée au cours de la période récente chez les immigrés originaires du Maghreb. En 2009, ils sont 43 % à avoir acquis la nationalité française contre 34 % en 1999.

Tableau 4 - Taux de chômage, au sens du recensement, de la population âgée immigrée et âgée native selon l'âge et le sexe unité : %

	Taux de chômage de la population de 55 ans ou plus			
	immigrée née hors de l'UE	immigrée née dans l'UE	non immigrée	Ensemble
Hommes	29	11	9	11
de 55 à 59 ans	32	12	10	12
de 60 à 64 ans	29	14	7	10
de 65 ans ou plus	9	2	6	6
Femmes	25	13	10	11
de 55 à 59 ans	26	14	11	12
de 60 à 64 ans	26	12	10	10
de 65 ans ou plus	11	6	7	7
Ensemble	28	12	10	11

Source : Insee, recensement de population 2009, exploitation complémentaire

Avoir acquis la nationalité française favorise l'accès à un emploi : 22 % des seniors originaires d'un pays hors UE devenus français sont au chômage contre 34 % pour ceux restés étrangers. L'acquisition de la nationalité française accroît l'employabilité (*Fougère et Safi, 2011*) : après naturalisation, la probabilité d'emploi des immigrés augmente en moyenne de plus de 20 points pour les hommes et pour les femmes.

Mais aussi des risques de vieillissement précoce

Parmi les personnes âgées encore en activité, neuf sur dix ont un emploi. Pour les seniors actifs immigrés hors UE, sept sur dix sont dans ce cas, dont une grande majorité sont employés ou ouvriers. En effet, parmi ceux âgés de 55 à 64 ans, 28 % occupent des postes dans ces catégories socioprofessionnelles contre 15 % chez les non immigrés. Or, les professions ouvrières figurent parmi les plus exposées aux pénibilités physiques, ainsi que les professions d'employé de commerce et de service (*Yilmaz, 2006*). Le vieillissement précoce touche davantage la population immigrée. Au niveau national, l'âge moyen des personnes âgées dépendantes est de 82 ans pour les per-

sonnes natives contre 79,5 ans pour les personnes immigrées. Selon les résultats de l'enquête « La santé perçue des immigrés en France » réalisée en 2003, la moins bonne santé des immigrés est en partie expliquée par leur situation socioéconomique défavorable. Les immigrés connaissent ou ont connu des conditions de travail (pénibilité physique, contraintes horaires, contraintes de rendement) plus difficiles que la population non immigrée, ce qui joue défavorablement sur leur état de santé (*Dourgnon et al., 2008*).

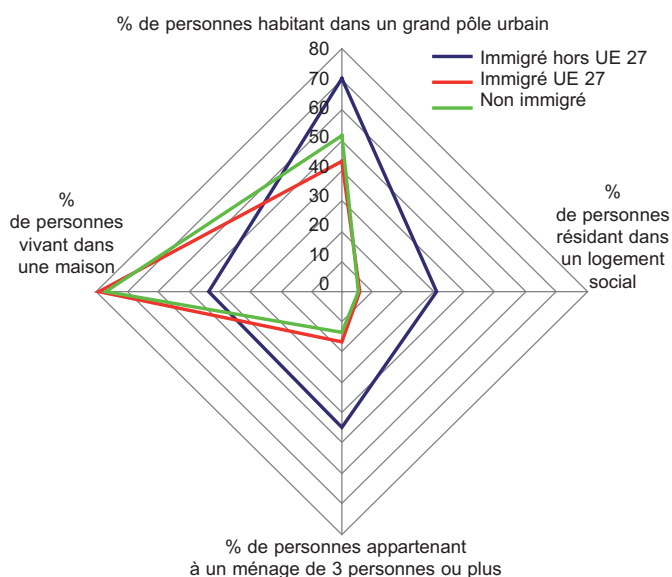
Une retraite différée pour les natifs d'un pays hors Union européenne

Plus actifs, les immigrés âgés natifs d'un pays hors UE à 27 sont proportionnellement moins nombreux à la retraite que le reste de la population âgée. Parmi les 60 à 64 ans, un sur deux est à la retraite alors que les trois quarts des non immigrés le sont. Pour les 65 ans et plus, ils sont 84 % contre 92 %. La cessation d'emploi dépend des règles institutionnelles d'accès à la retraite et pour les individus soumis à la contrainte financière liée à la décote (réduction du montant de la pension de retraite appliquée si la condition d'âge n'est pas remplie ou si le nombre de trimestres requis est insuffisant). Celle-ci peut parfois être élevée pour le secteur privé. Ainsi les détenteurs de faibles revenus sont-ils davantage contraints d'attendre l'âge légal de la retraite avant de faire valoir leurs droits (*Blanchet et Mahieu, 2000*) pour bénéficier de conditions optimales de départ à la retraite.

En outre, selon l'enquête PRI (Passage à la retraite des immigrés) menée en France en 2003 auprès d'un échantillon de 6 200 immigrés, 16 % des immigrés à la retraite déclarent avoir rencontré des difficultés, par exemple liées à la constitution de leur dossier (erreur d'état civil, périodes manquantes...), 19 % pour ceux à la retraite depuis moins de cinq ans, 14 % pour ceux qui sont à la retraite depuis plus de cinq ans (*Attias-Donfut, 2006*).

Graph. 4 - Habitat et conditions de vie de la population âgée en Languedoc-Roussillon en 2009 selon le pays de naissance

unité : %



Source : Insee, recensement de population 2009, exploitation complémentaire

Habitats et conditions de vie des immigrés âgés : des fragilités hétérogènes

Le profil des immigrés âgés originaires de l'UE en termes d'habitat et de conditions de vie se rapproche de celui des non immigrés. Celui des immigrés âgés hors UE présente des particularités (*graphique 4*). Ils sont plus souvent locataires d'un logement social : 30 % contre 5 % pour le reste de la population âgée. Toutefois, ceux restés étrangers sont proportionnellement plus nombreux à occuper un logement social, 34 %, que ceux ayant acquis la nationalité française, 24 %. Contrepartie de ce constat, les immigrés hors UE vivent moins souvent en maison. Parmi ceux ayant acquis la nationalité française, la moitié vit dans une maison, contre un tiers pour les autres.

Au niveau régional, l'étude sur les risques de fragilité des personnes âgées retraitées de plus de 65 ans a permis de repérer trois profils de personnes âgées à fort risque de fragilité (*Canonéro et Tailhades, 2013*). Parmi les 132 000 personnes âgées fortement exposées au cumul de risques de fragilité, 16 900 sont immigrées dont 4 700 sont originaires d'un pays hors UE. Le premier profil composé principalement d'occupants d'un logement social à fort risque de précarité financière regroupe 5 400 immigrés, 3 200 d'entre eux sont originaires des pays hors UE. Deux tiers de ces derniers sont des hommes, mariés pour la plupart. La probabilité d'être en précarité financière est particulièrement forte car le niveau de qualification de leur ancienne profession est relativement bas. La quasi-totalité d'entre eux vit dans les logements sociaux des grands et moyens pôles urbains. Ces logements, dont l'octroi est conditionné par la modicité des ressources sont relativement anciens et fréquemment sans ascenseur. Ils constituent un risque d'isolement potentiel même s'il est moins marqué notamment pour les immigrés hors UE qui vivent encore en famille.

Au niveau régional, l'étude sur les risques de fragilité des personnes âgées retraitées de plus de 65 ans a révélé deux autres profils en raison de cumul de risques de fragilité (sociale, financière, sanitaire...), composés principalement de femmes veuves. Ils regroupent 11 500 immigrés dont 9 900 sont originaires de l'UE. Ces deux profils sont composés majoritairement de femmes. Dans le premier groupe, bien que propriétaires de leur maison souvent ancienne et située dans la couronne périurbaine ou dans le rural, elles y vivent le plus souvent seules et disposent d'un moyen de chauffage (fioul) fortement impacté par la hausse du coup de l'énergie. Au risque de précarité monétaire se rajoute pour elles un risque de fragilité élevé lié à l'isolement. Ce profil regroupe 7 800 immigrés à la retraite, dont 90 % natifs d'un pays de l'Union européenne.

Le second profil, composé majoritairement de femmes veuves locataires regroupe 3 700 immigrés dont 79 % sont originaires des pays de l'Union européenne. Les trois quarts d'entre elles sont locataires d'un logement, souvent situé dans un grand pôle urbain. Elles cumulent les risques de fragilité, notamment par l'absence d'ascenseur dans les immeubles et de voitures, ajoutés à l'isolement social induit par la situation de veuvage. Les situations de veuvage sont fréquentes chez les immigrés âgés de l'Union européenne. Elles engendrent des risques de fragilité liée à l'isolement lorsqu'elles sont associées à des conditions de logements difficiles et une précarité financière.

Isolement moindre pour les personnes âgées natives hors de l'Union européenne

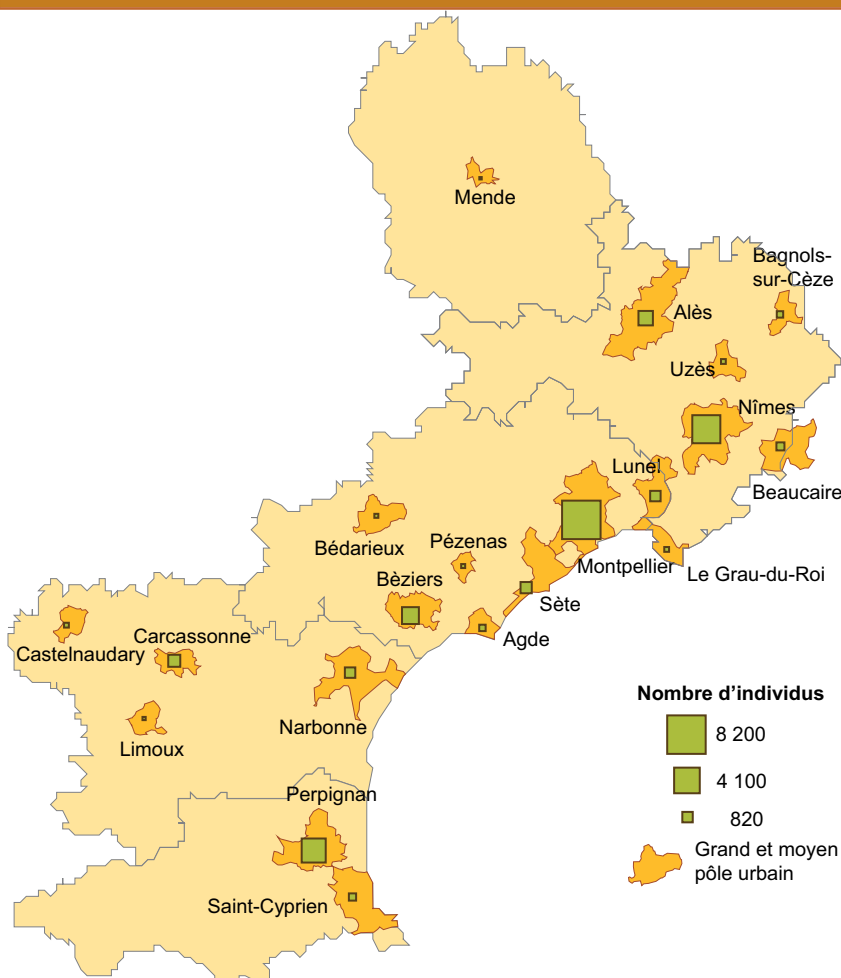
Parmi les risques de fragilité des personnes âgées figure le risque d'isolement social ou physique. Actuellement, ce risque est moins élevé chez les immigrés de pays hors UE : 18 % vivent seuls contre 24 % chez les seniors des pays de l'UE. En effet, issus de migrations moins anciennes, ils sont moins en situation de veuvage et sont plus fréquemment mariés. Les trois quarts sont mariés, contre seulement deux sur trois chez les non immigrés. De plus, les immigrés hors UE vivent fréquemment au sein d'un ménage de plus de 3 personnes : 45 % vivent dans un ménage de plus de 3 personnes contre 17 % chez les immigrés de l'UE et 14 % chez les non immigrés. Le nombre d'enfants des immigrés hors Union européenne se situe à un niveau nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population. En 1999, il dépasse 4,5 enfants pour les immigrés originaires d'Algérie et du Maroc soit deux fois plus que pour l'ensemble de la population (*Borrel et Tavan, 2004*). Par ailleurs, avec un nombre d'enfants en moyenne plus élevé et un conjoint, le nombre de personnes aidantes potentielles, enfants et conjoint, est plus important et le risque d'être isolé plus faible pour les personnes âgées devenant dépendantes (*Duée et Rebillard, 2006*). Si actuellement ils sont relativement moins exposés au risque d'isolement, ces situations posent la question de leur isolement potentiel lorsque leurs enfants quitteront le foyer.

Les personnes âgées immigrées hors Union européenne résident plus souvent en milieu urbain

Plus souvent en situation de fragilité économique par rapport aux seniors immigrés de l'UE et aux non immigrés, les seniors originaires d'un pays hors UE résident plutôt en milieu urbain, où les logements sociaux sont plus nombreux. Deux sur trois vivent dans un grand pôle urbain de la région, soit 21 900 personnes : 7 300 dans le grand pôle urbain de Montpellier, 4 100 dans celui de Nîmes et 2 700 dans celui de Perpignan (carte 3). Les grands pôles urbains de Béziers et Alès accueillent chacun 1 400 immigrés âgés hors UE.

En 2009, 23 500 immigrés âgés de l'UE résident dans un des grands pôles urbains de la région, soit 38 % d'entre eux. Le grand pôle urbain de Perpignan, limitrophe de l'Espagne, en accueille 6 200 dont une majorité sont d'origine espagnole. Le grand pôle urbain de Montpellier est le lieu de résidence de 4 400 immigrés âgés de l'UE (19 %). Les couronnes des grands pôles sont le lieu de résidence de 20 % des immigrés âgés de l'UE contre seulement 11 % parmi leurs homologues hors UE.

Carte 3 - Répartition de la population immigrée hors UE âgée de 55 ans ou plus en 2009



Source : Insee, recensement de population 2009, exploitation complémentaire
© ign 2013

Définitions

Immigré :

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

- Pays de naissance ou d'origine : Lieu de naissance à l'étranger.
- Nationalité : La nationalité est le lien juridique qui relie un individu à un état déterminé.

La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré. Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers.

Zonage en aires urbaines

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

On distingue également des moyens pôles - unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois et les petits pôles - unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et sur le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Trois modalités ont été définies à partir du zonage en aires urbaines de l'Insee.

- Urbain : grand et moyen pôles urbains
- Couronne : couronnes des grands, des moyens pôles et communes multipolarisées,
- Rural : petits pôles et leur couronne et les communes hors pôle.

Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI)

- DRJSCS du Languedoc-Roussillon -

La politique d'accueil et d'intégration des populations immigrées en situation régulière sur le territoire relève de la Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté (DAIC) au secrétariat général à l'immigration et à l'intégration du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

Cette politique se décline au niveau régional par la mise en œuvre par la DRJSCS du Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI), cadre de référence destiné à conduire, coordonner, animer et évaluer la politique régionale d'intégration.

En Languedoc-Roussillon, le PRIPI est centré sur 4 priorités thématiques :

- L'apprentissage de la langue française
- La prise en compte des immigrés âgés dans les politiques de droit commun
- L'accès aux droits
- La formation des acteurs de l'intégration (professionnels, bénévoles...)

Des actions sont soutenues principalement en vue d'améliorer l'accès aux droits sociaux et à la santé des migrants âgés, l'information quant au droit au séjour et à la nationalité française et la coordination de l'offre de formation linguistique

Élaboré pour la période 2010/2013, le PRIPI sera renégocié en 2014 et ses priorités d'intervention devraient être resserrées sur deux axes : l'apprentissage de la langue française et l'accès aux droits des immigrés âgés. De même, la politique de la ville (Contrats Urbains de Cohésion Sociale) sera reconfigurée en 2014 autour d'une nouvelle géographie prioritaire, et les populations immigrées âgées qui habitent dans les territoires retenus devront faire l'objet d'une attention particulière.

Dans ce contexte en mutation, l'Insee et la DRJSCS se sont associés pour réaliser un état des lieux des conditions de vie et facteurs de vulnérabilité des immigrés âgés de 55 ans ou plus en Languedoc-Roussillon. L'objectif est d'accompagner la renégociation de ces deux politiques publiques afin :

De mieux cibler et prioriser les interventions en fonction des besoins de cette population, de son poids démographique et de sa concentration sur certains territoires urbains ;

De permettre que la politique de la ville (CUCS) et la politique d'intégration (PRIPI) interviennent en complémentarité, notamment sur les actions en direction des populations immigrées âgées (accès aux droits, apprentissage de la langue...) ;

Que soient réinterrogées les politiques publiques de droit commun pour que la problématique des immigrés âgés s'inscrive dans tous les schémas d'intervention : Schémas gérontologiques, Plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées..., la mobilisation du droit commun étant la priorité des futurs contrats de ville ;

De mieux répartir, ajuster et renforcer les capacités d'intervention interdépartementales et départementales, anticiper sur les risques repérés et les évolutions sociodémographiques de ce public.

Enfin, la collaboration DRJSCS/Insee, menée dans le prolongement de l'étude Insee/CARSAT de janvier 2013 sur les risques de fragilité des personnes âgées en Languedoc-Roussillon, permet une analyse comparée des facteurs de risque pour les populations immigrées et non immigrées et contribue à distinguer les faits établis et les idées reçues sur l'immigration.

Pour en savoir plus

- « PRIPI 2010-2012 en Languedoc-Roussillon », *DRJSCS*
- «Atlas national des populations immigrées», *PRIPI 2010 - 2012, Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration.*
- « Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur les immigrés âgés n° 1214 », *Assemblée nationale, A. Bachelay, juillet 2013* (www.assemblee-nationale.fr)
- « Le guide du retraité étranger », *UNAFO, Février 2012* (www.unafo.org)
- « Guide COMEDE 2008 », (www.comede.org)

Références bibliographiques

- Attias-Donfut C. (2006), « L'enracinement : Enquête sur le vieillissement des immigrés en France », *Arman Colin*
- Attias-Donfut C., Tessier P., Wolff F-C., (2005), « Les immigrés au temps de la retraite », *Retraite et société, N°44*
- Blanchet D. et Mahieu R. (2000), « Une analyse microéconométrique des comportements de retrait d'activité », *Revue d'Économie politique, Numéro hors-séries, Épargne et Retraite*
- Borrel C. et Tavan C. (2004), « La vie familiale des immigrés », *dossiers, France, portrait social 2003/2004*
- Canonéro. B et Tailhades B. (2013), « Languedoc-Roussillon : des risques de fragilité des personnes âgées différents selon les territoires », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n°1*
- Dayan J-L., Échardour A., Glaude M., (1996) « Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale », *Economie et statistique, N°299, Marché du travail et mobilité*
- De Coulon A. et Wolff F-C. (2006), « Immigrants in Europe : will they return home when they retire? » *CentrePiece Winter 2005-2006*
- Dourgnon P. et al. (2008), « La santé perçue des immigrés en France, une exploitation de l'Enquête décennale santé 2002-2003 », *IRDES*
- Duée M. et Rebillard C. (2006), « La dépendance des personnes âgées : une projection en 2040 », *Insee Données sociales - La société française, édition 2006*
- Fougère D. et Mirna S. (2011), « L'acquisition de la nationalité française et son impact sur l'emploi des immigrés », dans OCDE, *La naturalisation: un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?*, Éditions OCDE
- Girard P. (2012), « La part de la population immigrée en Languedoc-Roussillon stable depuis 10 ans », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Chiffres n° 07*
- Mikol F. et Tavan C. (2006), « La mobilité professionnelle des ouvriers et employés immigrés », *données sociales*
- Perrin-Haynes J. (2008), « L'activité des immigrés en 2007 », *Insee premières n°1212*
- Rapoport B. (2009), « Trajectoires de fins de carrière et départ à la retraite », *Groupe de travail du COE, Trajectoires et mobilités professionnelles, Drees*
- Yilmaz E. (2006), « Pénibilité du travail : évaluation statistique », *Documents de travail du Centre d'études de l'emploi.*